Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_096-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-096
	FINANCES	
Budget		
Objet : Affectation des résultats - Exercice 2025		

Le lundi 22 juin 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 11 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 79 – Procurations : 10 – Voix délibératives : 89

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Gaétan ACCOH, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Arnaud CARRE, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Michel VILLAC, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Eliane LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Corinne GALLEE, Caroline HAYCOX, Lemuel MONDESIR

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Madeleine MICHEL, Cécile ARMANGE pouvoir à Philippe ORVEILLON, Marie-Rose DANIEL pouvoir à Patrick DURAND, Charles HOUZE pouvoir à Chantal BOULOUX, Didier IBAGNE pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Maxime LEBORGNE pouvoir à Aurélie NICOLAS, Dominique LUCAS pouvoir à Suzanne LEBRETON, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_096-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-096
	FINANCES	
Budget		
Objet : Affectation des résultats - Exercice 2025		

Rapporteur : Monsieur Didier LECHIEN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-29, L2121-31, L2311-5 et L5211-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4, applicables aux services publics locaux à caractères industriel ou commercial et ses instructions complémentaires, M43 « Transport de voyageurs » et M49 « eau et assainissement »,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu les délibérations n°CA-2025-190, CA-2025-191, CA-2025-192, CA-2025-193 et CA-2025-194 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 15 décembre 2025 approuvant les Budgets Primitifs 2026,

Vu la délibération n°CA-2025-198 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 15 décembre 2025 approuvant la clôture du budget annexe « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères » (REOM) et le transfert des résultats de clôture vers le Budget Principal,

Vu les différents documents budgétaires (Budget primitif et décisions modificatives) votés au cours de l'exercice 2025,

Vu la délibération n°CA-2026-095 du 22 juin 2026 approuvant le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes,

Considérant l'approbation du Compte Financier Unique 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter les résultats au Budget 2026,

Considérant les besoins de financement de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes, étant précisé que ces besoins sont définis par le résultat de l'exercice, cumulé aux résultats antérieurs et au solde des reports,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- Affecter prioritairement les résultats à la couverture des besoins en financement de la section d'investissement y compris reports d'investissement (compte 1068) puis, si nécessaire, en excédent reporté (002).

- Soit :

Article 1er - AU BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_096-DE

➢ Budget Principal

Résultat de l'exercice :	2 240 724,07
Résultat antérieur :	9 539 506,44
Résultat cumulé à affecter :	11 780 230,51

Besoin de financement en investissement	11 378 659,50

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	9 976 744,71
Affectation de l'excédent reporté -002-	1 803 485,80
Affectation du déficit reporté -001-	- 6 395 203,71

➢ Budget annexe REOM

Résultat de l'exercice :	- 106 194,18
Résultat antérieur :	6 605,28
Résultat cumulé à affecter :	- 99 588,90

Besoin de financement en investissement	0,00

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation du déficit reporté -002-	- 99 588,90
Affectation de l'excédent reporté -001-	0,00

➢ Agrégation des budgets Principal et REOM

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	9 976 744,71
Affectation de l'excédent reporté -002-	1 703 896,90
Affectation du déficit reporté – 001-	- 6 395 203,71

Article 2 : <u>AU BUDGET ANNEXE SAISON CULTURELLE</u>

Résultat de l'exercice :	128 616,80
Résultat antérieur :	0,00
Résultat cumulé à affecter :	128 616,80

Besoin de financement en investissement	227 866,47

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_096-DE

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	128 616,80
Affectation de l'excédent reporté -002-	0,00
Affectation du déficit reporté -001-	- 227 866,47

Article 3 : AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Résultat de l'exercice :	- 57 216,01
Résultat antérieur :	1 517 581,99
Résultat cumulé à affecter :	1 460 365,98

Besoin de financement en investissement	0,00

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0,00
Affectation de l'excédent reporté -002-	1 460 365,98
Affectation de l'excédent reporté -001-	292 378,44

Article 4 : AU BUDGET ANNEXE PEPINIERES

Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur :	0,00
Résultat cumulé à affecter :	0,00

Besoin de financement en investissement	0,00

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0,00
Affectation de l'excédent reporté -002-	0,00
Affectation de l'excédent reporté -001-	376 927,22

Article 5 : AU BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Résultat de l'exercice :	1 861 356,05
Résultat antérieur :	934 247,79
Résultat cumulé à affecter :	2 795 603,84

Besoin de financement en investissement	481 558,14

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_096-DE

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	481 558,14
Affectation de l'excédent reporté -002-	2 314 045,70
Affectation de l'excédent reporté -001-	2 698 138,67

Article 7 : AU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Résultat de l'exercice :	- 1 266 248,24
Résultat antérieur :	449 976,57
Résultat cumulé à affecter :	- 816 271,67

Besoin de financement en investissement	0,00

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0,00
Affectation du déficit reporté -002-	- 816 271,67
Affectation de l'excédent reporté -001-	2 316 546,39

Article 8 : AU BUDGET ANNEXE MILIEUX AQUATIQUES

Résultat de l'exercice :	480 141,94
Résultat antérieur :	- 114 916,38
Résultat cumulé à affecter :	365 225,56

Besoin de financement en investissement	119 087,81

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	119 087,81
Affectation de l'excédent reporté -002-	246 137,75
Affectation du déficit reporté -001-	- 58 611,81

Article 9 : AU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Résultat de l'exercice :	1 702 182,88
Résultat antérieur :	648 465,01
Résultat cumulé à affecter :	2 350 647,89

Besoin de financement en investissement	2 513 146,28

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_096-DE

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	2 079 147,89
Affectation de l'excédent reporté -002-	271 500,00
Affectation du déficit reporté -001-	- 1 594 109,96

Article 10 : AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT -

Résultat de l'exercice :	1 368 107,31
Résultat antérieur :	731 422,46
Résultat cumulé à affecter :	2 099 529,77

Besoin de financement en investissement	4 816 326,22

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	1 669 529,77
Affectation de l'excédent reporté -002-	430 000,00
Affectation du déficit reporté -001-	-1 980 804,47

Le Président de Dinan Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité
(N'ont pas pris part au vote : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION